
www.equilibrium-economicum.net

Essais trimestriels (en français et en anglais) sur le thème "Pour penser autrement l'économie"

No. 69– avril 2017

Les Européens doivent coopérer

ANGUS SIBLEY

Auteur de "Catholic Economics: Alternatives to the Jungle" (Liturgical Press, 2015)

Un jour viendra où vous, France, vous, Russie, vous, Italie, vous, Angleterre, vous, Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez étroitement dans une unité supérieure, et vous constituerez la fraternité européenne, absolument comme la Normandie, la Bretagne, la Bourgogne, la Lorraine, l'Alsace, toutes nos provinces, se sont fondues dans la France. Victor Hugo, discours d'ouverture du Congrès de la Paix à Paris, le 21 août 1849.¹

Nous avons soixante-dix années de paix et de stabilité derrière nous, une ère sans précédent . . . Le processus d'unification européenne est un succès sans équivalent dans l'Histoire.

Frank-Walter Steinmeier, *L'Union est l'atout le plus fort face à la mondialisation* dans *Le Monde* (Paris), 6 juillet 2016. L'auteur est président de la République Fédérale allemande.

Le fait que nous ayons réussi à donner naissance à une communauté de droit en Europe est un acquis de civilisation majeur.

Andreas Vosskuhle, entretien dans *Le Monde*, 22 octobre 2016. Herr Vosskuhle est président du Tribunal constitutionnel fédéral d'Allemagne.

L'Europe ne se résume pas à un grand marché. C'est surtout le continent où les hommes et les femmes doivent être assurés du respect de leurs droits.

Viviane Reding, entretien dans *Le Monde*, 8 septembre 2012. Madame Reding est députée du Parlement européen et ancienne vice-présidente de la Commission européenne.

L'Union européenne doit trouver un meilleur équilibre entre les libertés qu'elle produit et la protection qu'elle offre.

Luuk van Middelaar, *L'Europe doit amorcer une triple conversion* dans *Le Monde*, 19 mars 2017. L'auteur est un ancien conseiller d'Herman Van Rompuy, le premier président du Conseil européen.

Un nouveau modèle de coopération internationale

L'Europe est en train de construire quelque chose de tout nouveau. C'est-à-dire une communauté de nations entre lesquelles la coopération, la paix, l'ordre civilisé et l'état de droit sont garantis par un régime commun démocratique, pas par la domination d'une seule nation sur maintes autres.

Auparavant, entre groupes de nations ou de peuples divers, la paix et la suprématie du droit furent imposées, pendant les périodes trop rares de bon ordre international, par le moyen de l'empire. Les Romains imposèrent sur l'Europe et ses alentours la *Pax Romana* qui a duré, selon les estimations courantes, un peu plus de deux siècles; l'empire romain lui-même a duré bien plus longtemps, mais il était souvent loin d'être paisible. Les Britanniques créèrent la *Pax Britannica*, qui s'étendait sur des territoires beaucoup plus larges; elle a duré quelques deux siècles en Inde, mais bien moins autre part.

Dans un empire, un état puissant dominait sur maints autres. Un tel régime pouvait maintenir la paix en supprimant les conflits habituels entre tribus ou peuples; pourtant la domination impériale provoquait, tôt ou tard, la rébellion des peuples assujettis, et finalement la dissolution de l'empire.

Le projet européen rejette la domination de plusieurs nations par une seule, au profit d'une coopération ordonnée entre plusieurs nations, considérées comme égales devant les lois de l'Europe. *L'ordre coopératif* remplace *l'ordre impérialiste*. C'est un meilleur moyen d'échapper à la malédiction de l'anarchie internationale qui, à travers l'Histoire européenne, a fait tant de dégâts terribles.

On considère trop souvent l'Union européenne comme tout simplement une zone de libre-échange: le *marché unique*, comme on dit à Bruxelles, le *marché commun* comme il s'appelait lors de sa jeunesse. Pourtant, comme nous le rappelle madame Reding, l'Union est bien plus qu'un grand marché international. C'est une association de pays qui partagent certaines valeurs essentielles de civilisation: la démocratie, la tolérance, la solidarité, le respect de la loi. Ce dont les peuples de l'Europe ont besoin aujourd'hui, mais qui est trop souvent en défaut, est *la coopération*, et pas l'esprit de désaccord, de séparation, de quant-à-soi national, prôné par les eurosceptiques.

Les bienfaits de la coopération

L'Union européenne a éliminé des barrières entre nations, ainsi encourageant les divers peuples européens à mieux se connaître, à bâtir des amitiés, des collaborations, des études et des échanges d'idées transfrontalières. Ils peuvent voyager entre pays sans formalités aux frontières et (dans la zone euro) sans les coûts et les ennuis des échanges monétaires. Ils peuvent commercer librement entre eux, en accédant sans

droits de douane à leurs produits respectifs: grenades espagnoles en France, whisky écossais (pour le moment) en Italie, *feta* grecque en Allemagne.

Le programme *Erasmus*,² né il y a trente ans, est un succès majeur européen. Il est surtout connu comme un projet inter-universitaire qui fournit des bourses pour étudiants qui souhaitent étudier à une université étrangère en Europe. Pendant les années récentes, plus que 250,000 étudiants par an y ont participé. Le programme est très populaire et continue à s'élargir; les bourses sont très demandées. Une bonne nouvelle: le budget pour le septennat 2014 - 2020, soit 14,7 milliards d'euros, est 40% plus élevé que celui du septennat antérieur.³ Pendant cette période courante, on attend que plus quatre millions de personnes, pour la plupart des jeunes, vont en bénéficier.

En effet, Erasmus (désormais appelé Erasmus +) ne se limite pas aux étudiants des universités. Il vise aussi, par exemple, les enseignants et élèves des écoles autant que des universités; les apprentis et stagiaires; les jeunes qui souhaitent participer aux services volontaires. Il aspire à réduire le chômage en fournissant de nouvelles opportunités de formation et d'apprentissage.⁴

Promouvoir les normes européennes des droits de l'homme

La *Cour européenne des droits de l'homme* (CEDH), établi en 1959 et domiciliée à Strasbourg, ne relève pas de l'Union européenne et compte bien plus de membres: en total 47, y comprises la Russie, la Turquie et l'Ukraine. Les juristes affirment que, bien que le Brexit soustrairait le Royaume-Uni de la juridiction de la Cour de justice de l'Union européenne (à Luxembourg), qui est un organe de l'Union, le royaume resterait quand même sous la juridiction de la CEDH, car il est signataire à la Convention européenne des droits de l'homme et membre du Conseil d'Europe. Pour autant, certains eurosceptiques anglais rétrogrades souhaiteraient que la Grande-Bretagne se débarrassât aussi de la Convention des droits de l'homme.

La CEDH s'occupe pour la plupart des requêtes d'individus qui ont subi des violations des droits de l'homme, telles qu'ils sont définis par la Convention, et qui n'ont pu obtenir de redressement auprès des instances de leur propre pays. La Cour peut condamner l'état du requérant de lui verser une indemnité équitable. D'ailleurs, *une interprétation bien établie des termes et notions de la Convention, donnée par la Cour, fait partie intégrante de la Convention*.⁵ Puisque la Convention elle-même est contraignante pour les états signataires, il s'ensuit que les interprétations bien établies de la Cour deviennent elles-mêmes contraignantes pour les états. Elles créent des obligations, pour les états signataires, d'adapter leurs propres lois et pratiques, afin de les rendre conformes à la Convention, telle qu'elle est interprétée par la Cour. La Convention est ainsi considérée non comme un texte statique, mais comme un *instrument vivant*, qui s'adapte et se développe en réponse aux circonstances changeantes et aux évolutions de l'opinion publique.

Comme l'explique le professeur Gerards,⁶ *les cours nationales sont en général censées suivre les interprétations de la Cour dans leurs propres arrêts, bien qu'elles peuvent, naturellement, les adapter aux circonstances concrètes d'une affaire.*

Voici de quoi mettre en colère les eurosceptiques, qui grognent que "nos lois sont en train d'être modifiées par une cour étrangère". Mais ce n'est pas une cour étrangère; c'est notre Cour, appartenant à nous tous, les pays participants, pourvue de juges et d'autre personnel venant de chacun de ces pays. Le besoin pour chaque pays d'accepter son autorité est une conséquence naturelle de notre coopération. La souveraineté, au lieu d'être une possession exclusive nationale, est désormais un atout à partager. Selon le lord Mance, un des juges de la Cour suprême britannique, *au niveau internationale, la Convention a été une inspiration positive pour les Européens à travers le continent entier, et une impulsion pour améliorer les normes selon lesquelles ils sont traités.*⁷ Si chaque pays européen suivait son propre chemin pour la loi et la pratique des droits de l'homme, est-il probable qu'ils poursuivraient des surenchères vers des normes plus élevées? Ou bien chercheraient-ils plus probablement à rivaliser entre eux de raboter les normes, afin d'attirer moins d'immigration?

Bien des requêtes concernent le défaut de procès équitable ou les délais déraisonnables dans les procès. Des autres concernent la brutalité policière, la torture ou autres comportements dégradants, le mauvais traitement des personnes à la recherche de l'asile politique. La Cour est affairée - trop affairée! Les requêtes arrivent au rythme d'environ 50.000 par an - une triste indication des obstacles qu'affrontent bien des gens pour faire valoir leurs droits dans leur propre pays. Ces gens ont besoin de l'aide d'une autorité extérieure; c'est là que la solidarité internationale a sa place. Ils seraient privés de telle aide par la souveraineté exclusive nationale que réclament les eurosceptiques et les nationalistes extrêmes.

On pourrait imaginer que le gouvernement autoritaire russe ne prêtât aucune attention aux jugements de la Cour des droits de l'homme. Pourtant, il paraît qu'il y prête en effet une certaine attention. Selon Olga Chernishova, une fonctionnaire de la Cour qui s'occupe des affaires concernant la Russie, *des changements concrets dans le droit russe montrent que la CEDH a des effets . . . un système de dédommagement a été introduit pour ceux qui souffrent de la non-exécution des jugements domestiques . . . il y a de nouvelles lois concernant le surpeuplement des prisons . . . on nous dit souvent que les choses pourraient être beaucoup pire sans cette cour. D'ailleurs elle affirme que désormais la Cour constitutionnelle russe fait régulièrement référence, dans ses arrêts, aux jugements de la CEDH.*⁸

Le principe de l'intervention externe a été expliqué par le pape Jean-Paul II dans son message pour la Journée mondiale de la paix, le 1^{er} janvier 2000:

Le devoir de protéger ces droits [humains] transcende les frontières géographiques et politiques à l'intérieur desquelles ils sont violés. Les crimes contre l'humanité ne peuvent pas être considérés comme des affaires internes d'un pays.

Pourtant, il y a encore ceux qui ne sont pas d'accord. Ces gens rejetteraient sûrement la notion qu'une entreprise, un collège, une église ou autre organisme, qui commettrait des crimes contre ses propres membres sur ses propres lieux, dût être à l'abri de l'intervention de la police et des magistrats. Et néanmoins ils imaginent que l'inconduite d'une autorité nationale envers ses propres citoyens, au-dedans de ses propres frontières, si odieuse qu'elle soit, serait une affaire interne, à laquelle aucune instance extérieure n'est en droit de se mêler. On appelle cela *la souveraineté nationale*. Si la souveraineté porte cette signification, mieux vaut s'en débarrasser.

Problèmes communs, solutions communes

Nous avons besoin de coopération, puisque bien des problèmes de l'Europe ne peuvent être résolus efficacement par des nations agissant de façon indépendante. Face à la menace de catastrophe climatique, due aux émissions de dioxyde de carbone, chaque pays doit convertir rapidement ses industries, ses bâtiments et ses transports pour utiliser des énergies propres et renouvelables. Cette conversion peut accroître les coûts; il faut accepter cela, car l'alternatif à la conversion serait le désastre. Mais des coûts en hausse dans un seul pays pousseraient les entreprises vers des pays aux coûts moindres, à moins que tous les pays ne conviennent de convertir selon un programme commun. Une Europe d'états coopératifs, avec une autorité centrale capable de les tirer tous dans la bonne direction, peut réaliser un tel programme. Une Europe d'états désunis, chacun faisant son propre chemin, pourrait bien ne pas convertir à temps, car aucun d'entre eux ne voudrait être le premier à bouger.

D'ailleurs, les dégâts environnementaux ne connaissent pas de frontières. La pollution atmosphérique traverse les bornes, ainsi que la pollution fluviale ou des nappes phréatiques, ou les maladies dues aux produits chimiques toxiques. Des normes pan-européennes imposées à travers l'Union peuvent éviter les disputations et imposer des niveaux de propreté plus élevés. Février dernier, la Commission européenne a envoyé des 'ultimes avertissements' à la France, à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Espagne et au Royaume-Uni, concernant leur non-respect des normes d'émission de dioxyde d'azote. Faute de régularisation, la Commission va poursuivre ces états devant la Cour de Justice de l'Union européenne, qui pourrait infliger de lourdes amendes.

Si les pays de l'Europe affichent des normes très différentes des niveaux de salaire, des conditions de travail, des indemnités de licenciement etc., alors les entreprises auront tendance de migrer aux pays dont les normes sont les moins élevées - une espèce de concurrence déloyale et une "course vers le bas". Une Europe plus coopérative pourrait

imposer des normes minima, ou moins divergentes, pour mitiger ce problème. De même, des normes européennes de qualité des produits peuvent décourager des courses vers le bas. Elles peuvent restreindre les importations à prix dérisoires (*dumping*) de produits de mauvaise qualité venant du dehors de l'Europe, qui ébranlent nos industries.

L'assurance santé en Europe se finance pour la plupart des impôts et autres cotisations obligatoires. D'ailleurs, les institutions de l'enseignement et de la culture dépendent des financements publics. Mais la concurrence entre pays, visant à attirer les entreprises en baissant les taux d'imposition et de cotisation, conduit à la dégradation des services publics. Le gouvernement britannique, en quittant l'Union, propose de baisser fortement les impôts sur les entreprises, pour inciter des firmes continentales de traverser la Manche. Mais ce comportement non coopératif pourrait apporter une dégradation des services publics en Grande-Bretagne, et le déménagement vers là-bas de quelques entreprises continentales. Des deux côtés de la Manche il y aurait ainsi des dégâts.

Pour éviter le fléau international de la fraude fiscale, il faut la coopération étroite entre les pays. Inutile pour le gouvernement français de serrer les règles sur le transfert de l'argent vers des paradis fiscaux, si des individus ou des entreprises français, qui ne veulent pas verser leur contribution équitable au fisc, peuvent facilement acheminer leur argent vers un pays voisin dont les règles sont plus faibles. Ces règles doivent être pan-européennes, autrement dit coopératives.

Le besoin des pays européens de collaborer étroitement pour résister au terrorisme et autres menaces externes, est sûrement évident.

Bien des pays ont travaillé dur et longtemps à faire de l'Europe un continent de coopération. C'est un ouvrage en cours dont il reste beaucoup à faire. Il est vraiment triste de voir tant de gens qui semblent avoir perdu de l'enthousiasme pour cette tâche noble; tant de gens qui rêvent du vieux régime des nations "souveraines" cherchant à se débrouiller tout seul, poursuivant leurs propres intérêts plutôt que le bien commun européen, trop souvent se querellant ou se battant entre eux. Espérons que les Ecossais et les Irlandais du nord auront le bon sens de rompre avec cette tendance misérable pour rester dans notre partenariat européen.

¹ Ce discours a paru dans *Douze Discours* (Librairie nouvelle, Paris, 1851), page 18, et dans des éditions des œuvres complètes de Victor Hugo. A noter que l'union qu'envisage Hugo inclut la Russie, et que l'Angleterre est considérée comme une 'nation du continent'.

² Ce programme est nommé pour le célèbre érudit néerlandais Erasmus (1469 - 1536); le nom est aussi anagramme de *European Region Action Scheme for the Mobility of University Students*.

³ Voir http://europa.eu/european-union/topics/education-training-youth_fr

⁴ Voir http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/individuals_fr

⁵ Janneke Gerards, *Advisory Opinions, Preliminary Rulings and the new Protocol no. 16 to the European Convention on Human Rights*, dans *Maastricht Journal of European and Comparative Law* (2014, vol. 21, no. 4), page 635. L'auteur est professeur de droit européen à Radboud University Nijmegen (Pays-Bas).

⁶ Ibid.

⁷ Lord Mance of Frogdal, allocution à la World Policy Conference, Monaco, le 14 décembre 2013. Voir <https://www.supremecourt.uk/docs/speech-131214.pdf>

⁸ Olga Chernishova, entretien avec Jon Henley dans *The Guardian* (Londres), *Why is the European court of human rights hated by the UK right?*, le 22 décembre 2013.